

DEMARCHE ESG - ELIGE

PRINCIPE

En tant qu'investisseur professionnel, Elige est consciente de l'importance de la prise en compte des critères extra-financiers Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans l'exercice de son activité d'investisseur et d'actionnaire professionnel et de ses responsabilités en la matière vis-à-vis de l'ensemble de son écosystème.

L'ensemble de l'équipe d'Elige est sensibilisé aux critères sociaux, environnementaux et à la qualité de la gouvernance, tant :

- Au sein de sa société de gestion,
- En tant qu'investisseur financier détenant des participations au sein de PME. A ce titre, l'équipe estime que son rôle est d'accompagner les PME dans lesquelles elle investit et leurs dirigeants afin d'accélérer ensemble les progrès en matière d'ESG.

Les sociétés cibles dans lesquelles investit Elige, bien qu'elles-mêmes également sensibilisées à ces sujets, sont à ce jour peu outillées pour mettre en place et suivre des indicateurs pertinents en la matière. C'est pourquoi Elige a choisi de :

- Mettre en place une approche pragmatique adaptée et la plus concrète possible,
- S'inscrire dans une démarche de progressivité et d'amélioration continue.

NOS OBJECTIFS A TERME

Auprès de nos collaborateurs

Impliquer et former afin de partager les bonnes pratiques en interne

Auprès de nos participations

Sensibiliser et accompagner les PME dans une démarche progressive

Auprès de nos investisseurs

Communiquer et faire part de nos progrès

Auprès de notre écosystème

Promouvoir et témoigner de notre démarche ESG

MISE EN OEUVRE

Elige a mis en place une équipe dédiée, composée d'un chargé d'affaires et d'un directeur associé, chargée de mettre en œuvre une démarche progressive. Elle est soutenue par un Comité ESG, regroupant l'ensemble de l'équipe d'investissement, qui se réunit au moins une fois par an.

Au sein de la société de gestion :

- Elige est signataire de la charte ESG et de la charte Parité de France Invest, dont elle est membre. Les principes et valeurs de ces chartes sont connus et partagés par l'ensemble de l'équipe.
- Elige répond aux demandes de reporting de France Invest en la matière.
- Elige a mis en place une grille interne d'objectifs et d'actions concrètes afin de pouvoir suivre, mesurer et communiquer de manière transparente sur ses pratiques et ses progrès en matière :
 - Social & sociétal : bien-être et qualité de vie au travail, développement des compétences, parité, développement économique et social,
 - Environnemental : prise en compte des sujets environnementaux au sein de la société de gestion (recyclage, énergie, ...),
 - Gouvernance & économique : relations avec son écosystème, protection des données, lutte contre la corruption et le blanchiment,
 - Cycle d'investissement : prise en compte des problématiques ESG dans son processus d'investissement, sensibilisation et accompagnement des participations, communications auprès des investisseurs.
- Depuis 2021, Elige est engagée aux côtés de l'association Entrepreneurs dans la Ville, qui accompagne et encourage les talents entrepreneuriaux de jeunes issus des quartiers populaires.

Au niveau de l'activité d'investissement et du suivi des participations :

- Elige prend en compte les problématiques ESG dans son processus d'investissement de la manière suivante :
 - Elige exclut certains secteurs d'activités spécifiques de sa stratégie d'investissement
 - Si Elige ne formalise pas en tant que telle la prise en compte des critères ESG dans sa politique d'investissement, ceux-ci font partie du travail d'analyse global de tout projet d'investissement.
 - Un chapitre ESG est intégré dans l'ensemble des Pactes d'actionnaires à chaque prise de participation.
 - Elige a pour objectif de mettre en place une feuille de route, correctement dimensionnée, pour chacune de ses participations.
- Elige a pour objectif de sensibiliser et d'accompagner ses participations dans une démarche progressive d'amélioration, via :

- Un échange avec les dirigeants des participations autour de sujets ESG, spécifiquement sélectionnés en fonction de la nature de l'activité, lors d'un Comité de Suivi au moins une fois par an.
- La mise en place d'un questionnaire ESG annuel qui a vocation à être un premier vecteur de sensibilisation des dirigeants et une base d'échanges avec eux.